

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019 A 18h

L'an deux mil dix-neuf, le 29 novembre, à 18 heures, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

22 novembre 2019

Etaient présents : MM. et Mmes Norbert Letellier, Eric Lebourg, Mickaël Quibel, Alain Bodot, Béatrice Creignou, Monique Forestier, Ginette Legouez-Delannoy, Angélique Letellier, Pascale Moka, Alain Reine, Dominique Sancier

En exercice: 14

Nbre de Conseillers

Absents/Excusés : Mmes Sophie Dupuis et Isabelle Ridel, M. Julien Hébert

Présents : 11

Pouvoir de M. Julien Hébert à M. Mickaël Quibel
Pouvoir de Mme Sophie Dupuis à Mme Pascale Moka

Votants : 10

Secrétaire de Séance : Madame Angélique Letellier

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du 04 octobre 2019
2. Choix du scénario pour le zonage d'assainissement d'Ambrumesnil
3. Contrat de maintenance éclairage public
4. Jeux du 14 juillet – Délibération concernant les bons d'achats des gagnants
5. Tarifs des salles de location
6. Tarif des concessions
7. Tarif des cavurnes
8. Tarif columbarium
9. Noël des Aînés
10. Arbre de Noël
11. Installation d'une bibliothèque de rue
12. Questions diverses

Rajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Décision modificative N°1 – Budget Eau et Assainissement – Participation charges de fonctionnement Année 2019

Il demande de passer au vote.

Le Conseil Municipal vote à **l'unanimité** pour le rajout à l'ordre du jour.

1. Adoption du compte-rendu du vendredi 04 octobre 2019

Monsieur Letellier revient sur deux points des questions diverses :

- Monsieur le Maire revient sur les cours de yoga qui ont débuté le 9 septembre dernier. A compter du 1^{er} janvier 2020, 4 cours seront assurés :

- lundi 12h15 – 13h30
- mardi 20 h00 – 21h15
- jeudi 10h15 – 11h30
- jeudi 20h00 – 21h15

Un loyer de 100 euros par mois sera demandé à Mme Schnellbach, professeure de yoga, à compter du mois de janvier 2020.

Renseignements et inscriptions : emilieyoga.fr/

Du fait des diverses activités tout au long de la semaine, le parking du boulodrome restera dès à présent ouvert en continu.

- Concernant le carrefour de Ribeuf, les panneaux d'agglomération ont été posés. Monsieur le Maire prendra rendez-vous dans les jours à venir avec la Direction des Routes pour discuter de la pose de panneaux « 50 Km/h dans 150 m » en amont des panneaux d'agglomération.

- Le projet éolien a vu son enquête publique se terminer le vendredi 11 octobre dernier. La préfecture de Seine-Maritime nous a transmis le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur. Les copies du rapport et des conclusions doivent être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique et sont consultables sur le site internet de la préfecture pendant la même durée. Cette information sera présente dans le journal communal ainsi que sur le site de la commune : ambrumesnil.fr

- Terrain communal : Un devis aux bureaux d'études EUCLYD ainsi que CALDEA va être demandé pour borner le terrain communal jouxtant le lotissement de Clercy. Celui-ci va être proposé à la vente aux propriétaires riverains au prix de 20 euros le m².

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur le compte-rendu.

Aucune n'est formulée.

Il demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à **l'unanimité**.

Vote du rajout à l'ordre du jour

- **Décision modificative N°1 – Budget Eau et Assainissement – Participation charges de fonctionnement Année 2019**

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Ambrumesnil est alimentée en eau par les sites de production du Gouffre et de Sauqueville qui appartiennent à Dieppe-Maritime.

La commune participe aux charges de fonctionnement de Dieppe-Maritime au titre de la maîtrise d'ouvrage des installations communes.

Des crédits sont à prévoir en supplément au budget 2019 pour régler la facture 2019-18-43 afférant à ces frais pour l'année 2019,

Monsieur le Maire propose de déplacer des crédits comme suit :

61523 Entretien voies et réseaux - 2 121.94 €

6287 Remboursement de frais + 2 121.94 €

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

APPROUVE la décision modificative proposée

2. Choix du scénario pour le zonage d'assainissement d'Ambrumesnil

Monsieur le Maire expose qu'il a été demandé un plan de zonage sur la commune d'Ambrumesnil pour les raisons suivantes :

- dysfonctionnement des deux stations d'épuration des résidences « Le Clos » et « Les Pommiers »

- mise aux normes des assainissements de la mairie, de l'école de dessin et de la salle des Douze Etoiles d'Or.

Le bureau d'études VERDI a été missionné pour effectuer ce zonage et présenter plusieurs scénarii possibles sous le contrôle du SIDESA (Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine Aval).

Le scénario 2a était intéressant au niveau de son impact sur le prix de l'eau et sur la zone du village présentée, la plus dense en termes d'habitat :

- la rue de l'Eglise
- le centre bourg
- les deux lotissements,
- les parcelles 120 et 278 rue du Feu Saint Eloi,
- une grande partie de la rue de l'Ancienne Mare,
- la rue Guillot,
- le Chemin d'Arques,

Dans le projet d'un lotissement futur, Monsieur le Maire propose que le terrain situé après le stade soit desservi.

Les membres du conseil, après en avoir discuté, ont demandé au bureau d'études VERDI de modifier le scénario 2a en procédant à un échange de parcelles.

Intégrer la parcelle 276 qui longe le stade et supprimer les parcelles 120 et 278 de la rue du Feu Saint Eloi.

Le bureau d'études VERDI s'est engagé à proposer un scénario 2a actualisé pour la semaine prochaine et celui-ci sera voté lors du prochain conseil municipal.

3. Contrat de maintenance éclairage public

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de maintenance de l'éclairage public de la commune arrive à échéance le 31 décembre 2019.

La société CEGELEC SDEM avait obtenu ce contrat sur les quatre dernières années.

Monsieur Letellier explique qu'il a demandé une nouvelle proposition de contrat à la société CEGELEC SDEM ainsi qu'au Syndicat Départemental d'Energie de Rouen.

Après avoir étudié les deux dossiers, Monsieur le Maire expose que la société CEGELEC SDEM obtient le contrat avec un coût forfaitaire annuel de 3 712,50 € H.T

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VOTENT pour que la société CEGELEC SDEM obtienne le contrat de maintenance du matériel d'éclairage public à compter du 1^{er} janvier 2020 et ce pour une durée de cinq années.

4. Jeux du 14 juillet – Délibération concernant les bons d'achats des gagnants

Monsieur le Maire expose que des jeux ont été organisés le 14 juillet dernier par des membres du conseil municipal pour les enfants et les adultes qui le souhaitaient.

Les participants ont pu récolter des pièces de monnaie virtuelles et repartir avec un bon d'achat dont le montant correspondait à leurs gains additionnés.

Ces bons d'achats ont été dépensés au Bar du Centre sous la forme de produits alimentaires variés (sauf alcool).

Des consommations étaient offertes aux adultes qui ont eu la gentillesse d'accompagner et de soutenir leurs enfants.

Monsieur Yennek, propriétaire du fond de commerce « Bar du Centre » a établi à la commune par la suite des factures avec à l'appui les bons d'achats remis par les gagnants.

Le montant des gains total a été arrêté à la somme de 164,10 €.

Deux factures ont déjà été honorées, il reste à ce jour la somme de 38,00 € à régler à Monsieur Yennek.

Cette somme sera imputée au compte 6714.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VOTENT pour le règlement de la somme de 38,00 euros à Monsieur Yennek

5. Tarifs des salles de location

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

FIXENT les tarifs de location de la Salle du Parvis, et ce pour les contrats passés entre le **1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020**, de la manière suivante :

<u>Vin d'honneur</u>	Commune	79,00 €
	Hors Commune	112,00 €
<u>Repas</u>	Commune	289,00 €
	Hors Commune	398,00 €

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

FIXENT les tarifs de location de la Salle des Douze Etoiles d'Or, et ce pour les contrats passés entre le **1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020**, de la manière suivante :

<u>Vin d'honneur</u>	Commune	63,00 €
	Hors Commune	107,00 €
<u>Repas</u>	Commune	278,00 €
	Hors Commune	387,00 €

6. Tarif des concessions

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

-**FIXENT** le tarif des concessions dans le cimetière à savoir :

Concession de 50 ans 180,00 €

Du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

7. Tarif des cavurnes

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

-**FIXENT** le tarif des cavurnes comme suit :

Tarif

Concession de 30 ans 160,00 €

Du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

8. Tarif columbarium

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

-**FIXENT** le tarif de vente de cases à savoir :

Tarif

Concession de 30 ans 390,00 €

Du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

9. Noël des Aînés

Monsieur le Maire rappelle que l'année dernière, les habitants d'Ambrumesnil de 65 ans et plus se sont vu proposer une liste de divers produits festifs à l'épicerie d'Ambrumesnil accompagnée d'un café, thé ou chocolat.

Pour l'année 2019, la municipalité leur offrira un colis qui sera retiré à la salle du Parvis lors d'un goûter intergénérationnel.

Les Membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, après avoir délibérés :

DECIDENT d'offrir un colis de produits festifs à Noël pour un montant de 35,00 € à chaque habitant d'Ambrumesnil de 65 ans et plus.

10. Arbre de Noël

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune offre chaque année aux enfants non scolarisés de la commune des jouets de Noël.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, les membres du Conseil municipal :

DECIDENT de reconduire cette action pour 2019 et d'offrir des jouets de Noël aux enfants non scolarisés de la Commune

11. Installation d'une bibliothèque de rue

En complément d'une demande faite par un conseiller municipal, la Communauté de Communes Terroir de Caux a sollicité la commune d'Ambrumesnil dans le cadre du projet d'installation de bibliothèques de rue sur son territoire.

Pour rappel, l'objectif est de mettre en place des bibliothèques de rue au sein des communes de la Communauté de communes, afin d'inciter à la lecture un public qui ne rentrerait peut-être pas dans une bibliothèque mais également pour proposer un service 24h/24h.

La bibliothèque de rue devra se situer dans un lieu de passage du public.

L'installation et l'alimentation de celle-ci seront prises en charge et gérées par la Communauté de Communes, notamment grâce aux généreux dons des bibliothèques, des administrés et des communes du territoire.

Une convention sera proposée aux communes concernées.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VOTENT pour l'installation d'une bibliothèque de rue sur la commune d'Ambrumesnil

12. Questions diverses

- Monsieur Jacques Sénécal remercie la municipalité pour le colis qu'il a reçu du fait de son absence au repas des Aînés.

- Monsieur Reine pose la question des écluses présentes depuis peu dans la rue de l'Ancienne Mare et de la sécurité qui va être mis en place. Monsieur Letellier répond que la signalisation de ces deux écluses n'est pas encore mise en place, peinture blanche, lampes à leds et que celle-ci va être faite au plus vite.

- Des « nids de poule » ont été constatés par des conseillers. Monsieur le Maire propose que l'agent technique de la commune les répertorie pour être comblés tous en même temps.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h00, Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.